

Procédure de changement de nom

Diffusion					
Nom	Fonction	Type diffusion	Version du document	Date	
M RIGOULOT STÉPHANE	Directeur du service informatique du SIAGEP	Procédure	1.0	25/10/2022	

Egrc 13.80 octobre 2022

SOMMAIRE

Procédure de changement de nom		
Aspect règlementaire	3	
Textes de loi et références	3	
Mise en œuvre dans le logiciel	5	
Instruction de la demande	5	
Saisie de l'acte sur le registre des Naissances	10	
Saisie à partir du dossier	10	
Saisie à partir de la tenue des registres, dresser un acte d'état civil – saisie guidée	12	

Aspect règlementaire

Textes de loi et références

- 2 Loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation
- Circulaire d'application du 3 juin 2022 NOR JUSC2215808C

https://www.justice.gouv.fr/bo/2022/20220630/JUSC2215808C.pdf

À partir du 1er juillet 2022 une procédure simplifiée de changement de nom, est désormais ouverte, une seule fois dans la vie, à tout adulte souhaitant porter le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas été transmis. La demande, qui prendra la forme d'un formulaire Cerfa, pourra être déposée par le demandeur auprès de l'officier de l'état civil de son lieu de résidence ou dépositaire de son acte de naissance.

Concrètement, il s'agit de porter le nom du parent qui n'a pas transmis ce nom au demandeur, soit par substitution, soit par adjonction au nom de famille du demandeur.

Le texte prévoit un délai de réflexion : le demandeur devra confirmer sa volonté de changer de nom, devant l'officier de l'état civil, au moins un mois après le dépôt de la demande.

Le texte supprime la notion d'autorisation par l'officier de l'état civil. Il doit consigner le changement de nom dans le registre de l'état civil lorsque les conditions de la demande sont remplies.

1. Vue d'ensemble de la procédure

Objet de la demande

Le changement de nom est une décision de l'administré, elle n'est pas soumise à instruction de la part d'un Officier d'état civil ou du procureur (à condition que toutes les pièces nécessaires aient été fournies). En ce sens il s'agit d'un acte d'état civil à consigner dans les registres (registre des naissances en cas de registres séparés).

Dépôt de la demande

La demande de changement de nom peut être réalisée :

- par une personne majeure,
- dans sa mairie de naissance ou de résidence,
- et **une seule fois** au cours de sa vie.

La demande peut être faite par courrier ou remise en main propre mais ne peut pas se faire par mail (des copies d'actes originales doivent être fournies).

L'administré peut choisir le nom de son père, de sa mère ou des deux dans l'ordre qu'il souhaite (dans la limite de deux noms en cas de noms en deux parties).

Pièces nécessaires au dossier

- pièce d'identité,
- justificatif de domicile,
- copie intégrale de l'acte de naissance (et de mariage s'il y a lieux) de moins de 3 mois pour l'intéressé,
- copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint (ou du partenaire si PACS) de l'intéressé,
- copie intégrale de l'acte de naissance (et de mariage s'il y a lieux) des enfants de l'intéressé.

Si toutes les pièces ne peuvent être fournies, l'OEC peut saisir le procureur à qui il appartiendra de s'opposer ou non à la demande.

Délai de réflexion

- Dès que le dossier est jugé complet, la mairie remet le récépissé de dépôt et éventuellement les papiers de consentement et de confirmation de la demande à retourner et renseigne la date de complétude.
- Cette date déclenche le délai de réflexion qui est de 1 mois.

La date de fin de délai est calculée sur la base de la date de complétude de dossier et proposée par le logiciel. Elle est non modifiable.

- A la fin de ce délai de réflexion, la commune contacte le citoyen pour vérifier sa confirmation. Le citoyen peut se présenter en mairie pour confirmer sa demande ou renvoie sa demande à l'issu de l'appel.
- Un rendez-vous est alors pris pour générer l'acte effectif du changement de nom.

Si l'OEC a des doutes il peut saisir le procureur de la république pour étude du dossier. Il transmet au procureur l'ensemble du dossier et PJ. Le retour du procureur peut être une acceptation ou un refus.

Dresser l'acte de changement de nom

L'officier de l'état civil procède à la génération de l'acte de changement de nom et le consigne dans le registre.

- Il transmet les avis de mise à jour aux communes de naissances concernés pour l'intéressé, son époux(se) / partenaire, ses enfants, aux communes de mariages / Pacs etc...
- Il appose les mentions de changement de noms sur les actes dont il est détenteur.
- Il renvoie une copie du changement de nom au demandeur.

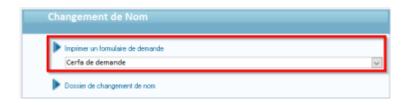
Mise en œuvre dans le logiciel

Instruction de la demande

Sur la page d'accueil du logiciel egrc, développer le bloc métier Etat civil



Puis dans le bloc Changement de Nom



Possibilité d'éditer les formulaires types de demande.

Pour démarrer l'instruction d'un dossier de Changement de Nom, cliquer sur Dossier de changement de nom

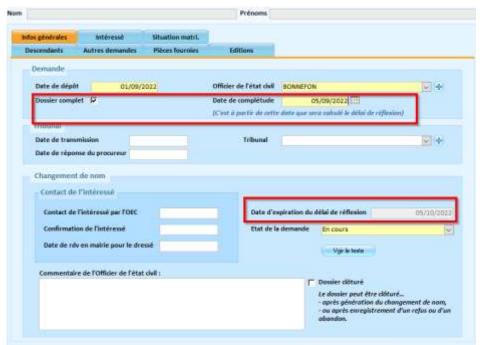


puis sur le bouton créer



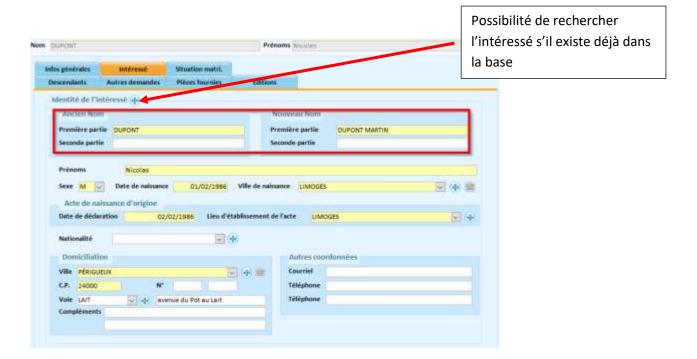
Onglet Informations générales permet

- de mémoriser les caractéristiques générales de la demande (date de dépôt, date de complétude, officier d'état civil),
- 2 de traiter une éventuelle saisine du procureur de la République,
- 🛮 de faire évoluer l'état de la demande (en cours, transmise au procureur, acceptée, refusée...),
- de pré-visualiser le texte de la décision d'acceptation...

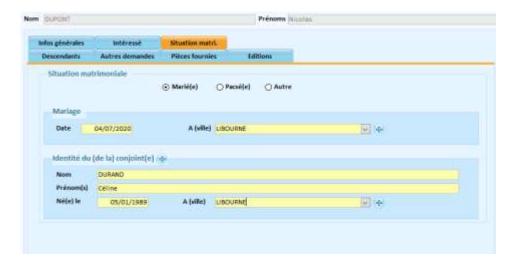


ATTENTION - Après avoir cocher **dossier complet** et saisit la **date de complétude**, la **date d'expiration du délai de réflexion** est automatiquement alimentée.

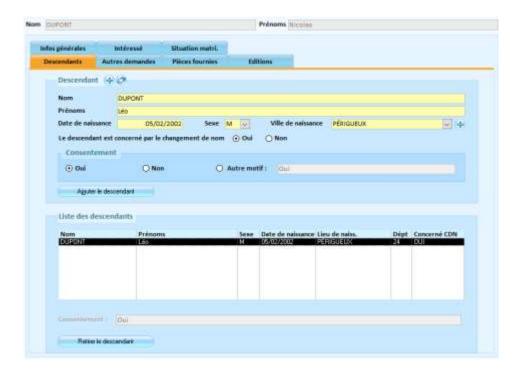
Onglet Intéressé permet de préciser le nom actuel et le nouveau nom, ses coordonnées etc...



Onglet Situation Matrimoniale à renseigner le cas échéant



Onglet Descendants permet d'indiquer les descendants concernés ou pas par le changement de nom



Onglet Autres demandes permet de saisir d'éventuelles autres demandes ou modifications de demandes

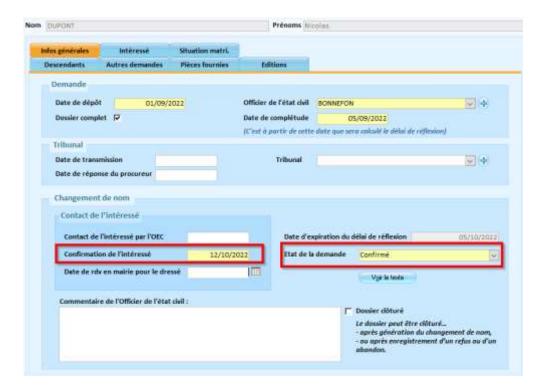
Onglet Pièces fournies permet d'intégrer dans le logiciel les documents fournis par l'intéressé après les avoir scannés et stockés dans le répertoire DEMAT sur votre PC.

Onglet Editions permet de produire le formulaire de la demande complète à partir des informations du dossier et d'éditer les différents documents de notification





IMPORTANT Quand la demande de changement de nom a été confirmée par le demandeur, saisir la date de confirmation et sélectionner l'état de la demande à « Confirmé ».

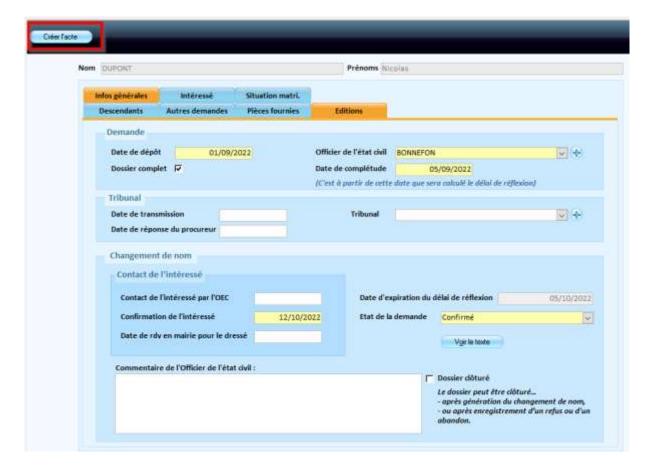


Dresser l'acte de changement de nom sur le registre des Naissances.

Saisie de l'acte sur le registre des Naissances

La saisie de l'acte est possible à partir du dossier de changement de nom ou à partir de la saisie guidée d'un acte.

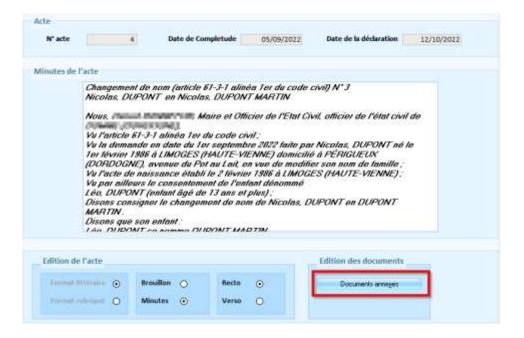
Saisie à partir du dossier



Cliquer sur Créer l'acte



On arrive sur l'assistant de saisie de l'acte, cette étape finale est similaire à celle d'un autre acte d'état civil, elle permet de visualiser et d'éditer la minute de la décision.



Le bouton **Documents annexes** permet d'éditer les avis de mise à jour sur les actes de naissance, de mariage, de pacs de l'intéressé, du conjoint, des enfants...

La liste des avis est désormais séparée en deux :

- un premier bloc regroupe les documents pouvant être édité en lot,
- le second bloc propose les avis devant être édités unitairement.



Un nouvel **Avis de mise à jour sur acte de naissance des enfants qui ne changent pas de nom** est ajouté. Il permet d'apposer une mention sur l'acte de naissance de l'enfant stipulant uniquement le changement de nom de son parent.

L'Avis de mise à jour sur acte de naissance des enfants qui changent de nom permet, lui, d'apposer une mention sur l'acte de naissance de l'enfant stipulant son changement de nom et celui de son parent.

Pour information – Le changement de nom ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin INSEE.

Seule la commune de naissance du demandeur veille à adresser un bulletin de mention en marge (bulletin B3) à l'INSEE lorsque celle-ci appose la mention marginale reçue de la commune qui a établi l'acte de changement de nom.

Si vous devez apposer une telle mention sur un acte de naissance de votre commune, merci de bien vouloir nous contacter, le logiciel n'est pas à jour pour ce type de mention.

Saisie à partir de la tenue des registres, dresser un acte d'état civil - saisie guidée

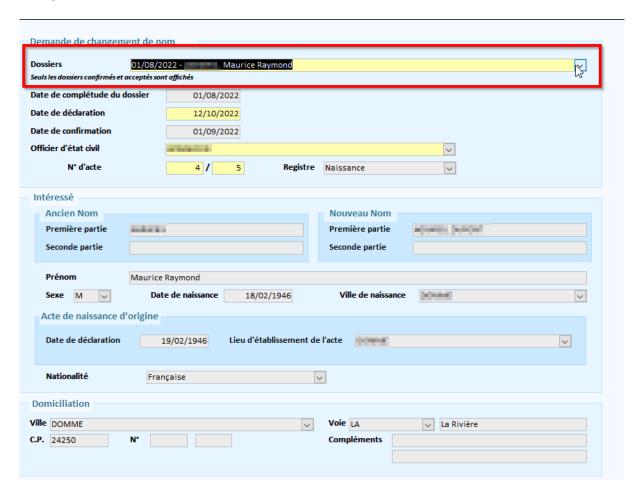


Sélectionner dans la zone Type d'acte, Changement de nom (loi du 2 mars 2022)



Aller en création

La première étape permet principalement de sélectionner le dossier ouvert préalablement dans le bloc **Changement de Nom**.



L'étape finale de l'assistant est similaire à celle d'un autre acte d'état civil, elle permet de visualiser le brouillon et d'éditer la minute de la décision.

Le bouton **Documents annexes** permet d'éditer les avis de mise à jour sur les actes de naissance, de mariage, de pacs de l'intéressé, du conjoint, des enfants...

La liste des avis est désormais séparée en deux :

- 2 un premier bloc regroupe les documents pouvant être édité en lot,
- 2 le second bloc propose les avis devant être édités unitairement.